



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Troisième session

Rome, 26 – 28 octobre 2005

**INITIATIVES DE LA FAO POUR LE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS D'UTILISATION DES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE PAR LES SYSTÈMES SEMENCIERS, LA
SÉLECTION VARIÉTALE ET L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE**

Table des matières

	Paragraphe
1. INTRODUCTION	1 - 6
2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (RPGAA)	7 - 22
A. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PROGRAMMES DE SÉLECTION VÉGÉTALE	9 - 12

B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA CRÉATION DE SYSTÈMES SEMENCIERS EFFICACES	13 - 18
C. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA SÉCURITÉ BIOLOGIQUE CONCERNANT LES SEMENCES ET LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	19 - 22
3. CONCLUSIONS	23 - 26
4. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL	27 - 32

APPENDICE 1: LISTE INDICATIVE DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS APPUYÉS OU ENTREPRIS PAR LA FAO

I. INTRODUCTION

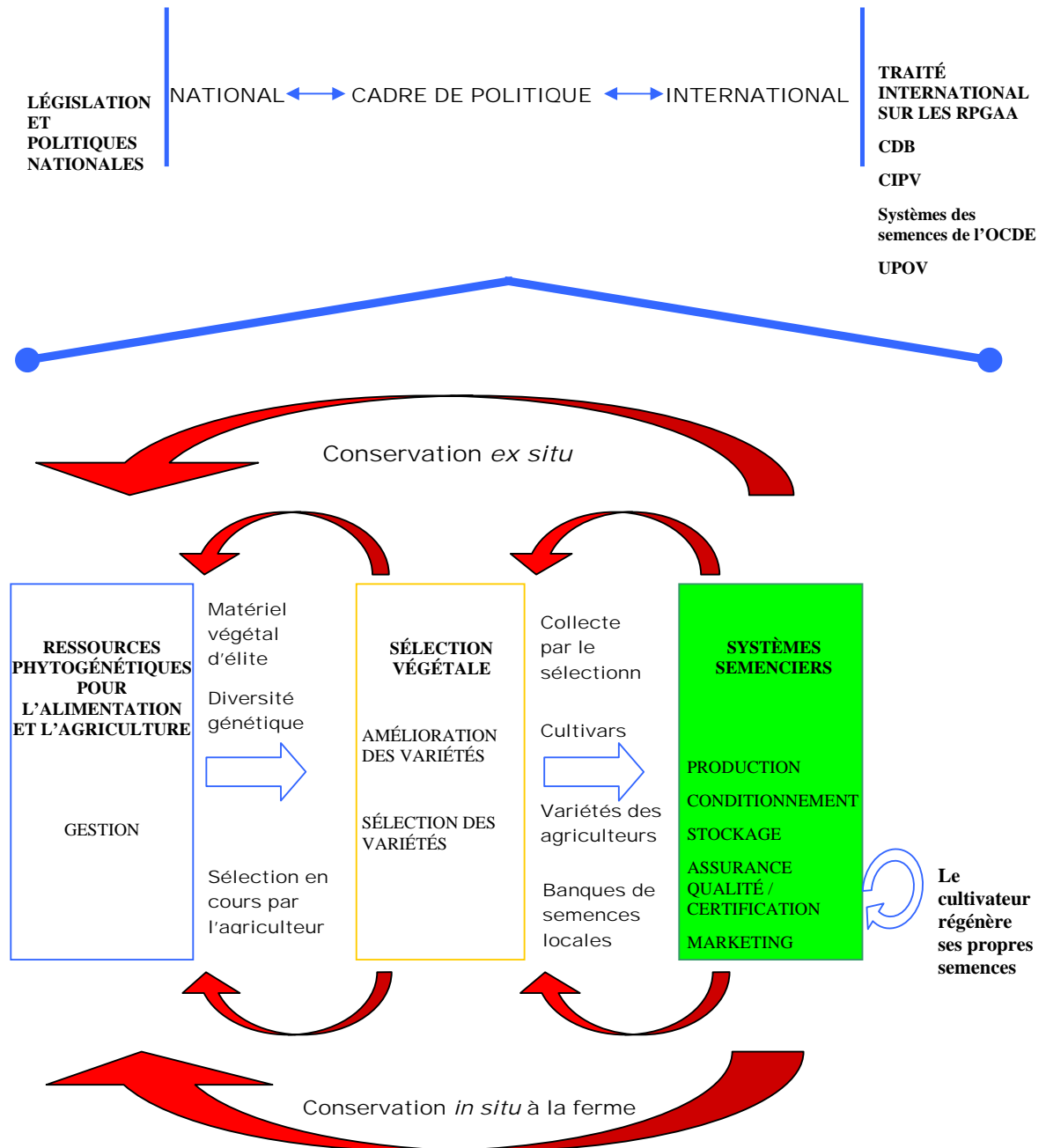
1. Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) constituent la base biologique de la sécurité alimentaire mondiale et fournissent des moyens de subsistance à tous les habitants de la planète. Ces ressources sont la matière première la plus importante pour le sélectionneur et l'intrant le plus essentiel à l'agriculteur. Elles sont donc indispensables pour une production agricole durable. Comme le montre la figure 1, la conservation, la gestion et l'utilisation des ressources phytogénétiques forment, avec les systèmes semenciers, un ensemble complexe et dynamique avec des liens d'interdépendance. Afin d'optimiser la gestion des RPGAA et accroître la sécurité alimentaire, il faut disposer nécessairement de compétences techniques, de capacités et de ressources considérables, associées à des cadres législatifs et de politique générale d'appui, et d'un accès à l'infrastructure et à l'information aux niveaux tant national qu'international.

2. L'importance de développer des capacités pour la gestion et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques est clairement démontrée dans plusieurs activités prioritaires du *Plan d'action mondial*, en particulier dans les activités prioritaires 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Le renforcement des capacités fait partie intégrante de la réalisation des tâches principales de chacun de ces domaines d'activité, qui comprennent la caractérisation, l'évaluation, l'amélioration génétique, la diversification de la production végétale, la promotion des plantes cultivées sous-exploitées et le renforcement des systèmes semenciers, en augmentant la production et la disponibilité de semences de qualité et en créant de nouveaux marchés pour des variétés locales et des produits à forte diversité. L'activité prioritaire 19 du *Plan* est axée sur l'extension et l'amélioration de l'enseignement et de la formation par divers moyens, tels que la sensibilisation des décideurs et le renforcement institutionnel, en améliorant les compétences techniques, l'infrastructure et les ressources en matière d'information pour le transfert et le développement des technologies.

3. Il est indispensable de renforcer les capacités pour réaliser pleinement les objectifs du *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* et tirer le meilleur parti possible des technologies et méthodologies pour la conservation, la sélection variétale et la mise en place de systèmes semenciers. L'Article 6 du *Traité* énonce diverses mesures pour parvenir à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, notamment la formulation de politiques, le renforcement de la recherche, la sélection variétale, l'élargissement de la base génétique des cultures, une plus large utilisation des cultures locales et l'amélioration des réglementations concernant la mise en circulation des variétés et la distribution de semences. L'Article 7 préconise une coopération internationale pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, tandis que l'Article 8 insiste sur la promotion de l'assistance technique aux pays en développement et à ceux à économie en transition, dans le but de faciliter la mise en oeuvre du *Traité*. En outre, en tant qu'élément d'appui du *Traité*, le *Plan d'action mondial* constitue un cadre intégré solide pour le renforcement des capacités. Étant donné l'importance vitale et la nécessité de renforcer les capacités, en particulier au niveau national, cette activité est considérée comme étroitement liée à toutes les activités incluses dans le *Plan*.

4. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) et le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques (le Groupe de travail) ont déjà étudié plusieurs questions liées au renforcement des capacités, en particulier celles concernant l'utilisation des ressources phytogénétiques en améliorant la conservation du matériel végétal, les capacités de sélection variétale et les systèmes semenciers.

Figure 1: GESTION ET UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



5. La Commission, à sa dixième session ordinaire, a demandé que le Groupe de travail « dans le cadre du *Plan d'action mondial*, passe en revue les initiatives prises par l'Organisation pour renforcer les capacités d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par l'intermédiaire de systèmes semenciers, de la sélection variétale et de l'amélioration génétique, en demandant éventuellement des informations sur les activités pertinentes du GCRAI et d'autres parties prenantes »¹.

6. En conséquence, le présent document contient une synthèse des initiatives et des stratégies de renforcement des capacités entreprises récemment par l'Organisation qui encouragent la promotion de l'utilisation durable des RPGAA grâce à l'amélioration des cultures et au développement d'un secteur semencier performant. Il met en lumière des initiatives dans le domaine de la sélection variétale, l'application d'outils avancés, la production des semences et la sécurité biologique des semences aux niveaux normatif et technique. Pour ce qui concerne le développement du secteur semencier, il souligne également la nécessité de mettre en place des capacités pour pallier le manque d'information dans le secteur, en particulier aux niveaux national, sous-régional et régional. Les diverses initiatives sont examinées par thème et des orientations sont demandées au Groupe de travail sur la marche à suivre pour accélérer le renforcement des capacités dans le but de renforcer les plans et programmes nationaux de sélection végétale et d'encourager le développement du secteur semencier. Il est clair que cela suppose un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et qu'il est impératif que les délégués des pays soient en mesure d'étudier une vaste gamme de questions. Le Groupe de travail pourrait donc souhaiter réfléchir et donner des conseils sur la composition technique optimale de la représentation aux sessions de la Commission. Le Secrétariat a également demandé au GCRAI et à d'autres parties prenantes des informations sur les activités de renforcement des capacités. Les informations reçues figurent dans un document d'information².

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (RPGAA)

7. La FAO travaille avec les États Membres aux niveaux national, sous-régional et international dans divers domaines liés au renforcement des capacités pour la gestion et l'utilisation des ressources phylogénétiques. Ces activités s'articulent autour de quatre objectifs principaux: a) sensibilisation des décideurs; b) renforcement des capacités institutionnelles; c) amélioration des compétences techniques; et d) contribution au développement de l'infrastructure.

8. Les activités visent notamment à encourager le dialogue aux niveaux national, sous-régional et régional en partenariat avec les parties prenantes, à élaborer et mettre en oeuvre des projets d'assistance technique à la demande des pays, à organiser des cours de formation technique, des voyages d'études et des ateliers, à fournir une formation et des ressources pour gérer les informations liées aux semences, et à publier et diffuser des matériels normatifs et techniques à l'aide des outils disponibles, notamment des réseaux et de l'Internet. Toutes ces activités sont menées dans le cadre de programmes ordinaires, ou grâce à des ressources extrabudgétaires. Les projets sont toujours exécutés en consultation et en collaboration étroite avec les parties prenantes, les partenaires et les donateurs. Une liste indicative de ces projets et activités figure à l'appendice 1.

¹ CGRFA-10/04/REP

² CGRFA/WG-PGR-3/05/Inf. 8: intitulé « Rapports des Organisations – Activités de renforcement des capacités d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ».

A. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PROGRAMMES DE SÉLECTION VARIÉTALE

9. Dans le but d'évaluer les progrès accomplis en matière d'investissement et de production dans les programmes nationaux consacrés à la sélection variétale, la FAO a lancé en 2004 une Enquête nationale sur la sélection variétale, enquête qui s'est poursuivie durant la première partie de 2005. Les résultats de l'enquête contribueront également à l'élaboration du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture*. Vingt-sept pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Proche-Orient et d'Europe ont participé à l'enquête. Les résultats préliminaires indiquent que la sélection variétale est en déclin et que les sélectionneurs suffisamment qualifiés dans les pays participant à l'enquête ne sont pas assez nombreux pour répondre aux besoins des agriculteurs en ce qui concerne l'amélioration variétale. Un renforcement des capacités s'impose dans les pays en développement afin d'améliorer les capacités en matière de sélection variétale, y compris le renforcement des capacités nationales pour pouvoir appliquer les outils biotechnologiques disponibles.

10. Une consultation rassemblant toutes les parties prenantes a été convoquée en 2005 pour résumer et diffuser les leçons tirées de l'enquête mondiale en cours et examiner l'action à entreprendre. Les participants ont de nouveau noté le déclin des capacités en matière de sélection variétale et souligné que sans un personnel suffisant et qualifié, la sélection variétale productive ne sera pas possible. Ils ont aussi noté que si la biotechnologie fait partie intégrante des recherches et des pratiques modernes de sélection variétale, elle n'est toutefois pas suffisamment présente dans la sélection variétale pratique dans de nombreux pays en développement, en raison principalement de l'inadéquation de l'infrastructure et du manque de ressources et de personnel qualifié. La consultation a fourni des suggestions constructives sur la manière de combler les lacunes au niveau des capacités en matière de sélection variétale et a demandé à la Commission d'examiner sans délai le renforcement des capacités et le transfert des technologies aux pays en développement. Les participants ont souligné que la FAO peut contribuer largement à renforcer la sensibilisation à l'importance de l'utilisation durable des plantes cultivées en mettant en place des moyens propices à la sélection végétale.

11. Durant les cinq dernières années, la FAO a lancé plusieurs activités pour renforcer les capacités nationales en matière de sélection variétale et l'application d'outils biotechnologiques. Celles-ci se sont concentrées sur l'amélioration des compétences techniques, y compris par la participation à des cours de formation sur des thèmes spécifiques, tels que: l'élargissement de la base génétique, la diversification des cultures, des accords multilatéraux importants en matière d'environnement pour les RPGAA, des techniques moléculaires de sélection variétale et la sélection variétale participative. Des cours de formation sur les stratégies et techniques de sélection variétale ont été organisés au niveau sous-régional en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, avec l'appui de donateurs.

12. Un certain nombre de ces cours de formation technique sont organisés en collaboration avec des instituts de recherche agricole nationaux, des réseaux de RPGAA et des centres GCRAI. En Afrique, l'IITA est un partenaire de premier plan. Des efforts pour élargir la base génétique ont été encouragés en Amérique latine à l'aide de réseaux locaux. Plusieurs ouvrages techniques ont déjà été publiés ou sont en préparation avec des parties prenantes et des partenaires. Les travaux en cours comprennent un livre sur l'application de la sélection assistée par marqueurs moléculaires dans le domaine des végétaux, de l'élevage, des forêts et des pêches, préparé avec le concours du Groupe de travail interdépartemental sur les biotechnologies de la FAO. Un guide pratique à l'usage des jeunes scientifiques est aussi en préparation sur l'application et l'utilisation d'outils biotechnologiques de base comme les cultures de tissus et la sélection assistée par marqueurs moléculaires, pour la conservation des RPGAA.

B. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA CRÉATION DE SYSTÈMES SEMENCIERS EFFICACES

13. Les semences et le matériel végétal représentent physiquement les ressources phytogénétiques. Les semences détiennent des informations génétiques nouvelles et de grande valeur pour une productivité agricole accrue. Comme le montre la figure 1, le système semencier est un élément clé de la production agricole. Il est constitué d'une série d'activités qui comprennent la production et le conditionnement des semences, le stockage, le contrôle de la qualité, la distribution et la commercialisation. Des cadres juridiques et de politique générale sous-tendent les systèmes semenciers et aident à assurer la fourniture de semences de qualité aux agriculteurs et aux parties prenantes, comme il est indiqué.

14. Les activités de renforcement des capacités constituent un élément majeur dans la plupart des projets d'assistance technique pour le développement du secteur semencier entrepris par la FAO. Depuis une dizaine d'années, environ 18 projets nationaux³ ont été menés à bien pour soutenir le développement du secteur semencier. Les activités de base comprennent: faciliter l'accès des agriculteurs aux variétés à haut rendement adaptées à leurs conditions agroécologiques; examens du secteur semencier; aide aux politiques en matière de semences; formulation de lois sur les semences, production et multiplication de semences; gestion de l'information relative aux semences; développement des infrastructures; et aide au développement des entreprises semencières locales ou aux projets de sécurité des semences à base communautaire en cours d'exécution en Afghanistan, en Éthiopie, au Malawi et au Myanmar, par exemple. Le renforcement des capacités dans les pays membres concernant le développement du secteur semencier est en cours, en collaboration étroite avec des organisations internationales, dont l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), l'Organisation mondiale de fixation de normes sur les procédures pour les essais de semences, les systèmes des semences de l'OCDE, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), la Fédération internationale des semences (FIS), les Centres GCRAI, et en partenariat avec des organisations locales, nationales et régionales, notamment l'UEMOA et la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).

15. Afin de connaître les points de vue des parties prenantes sur les lacunes et les besoins dans le secteur semencier, la FAO a convoqué des ateliers d'experts sur la politique en matière de semences (2004) et les semences de qualité déclarée (2003)⁴. L'atelier sur les politiques en matière de semences a abouti à plusieurs recommandations pour aider à la formulation de ces politiques, notamment: promouvoir les processus participatifs dans la mise en place de cadres de réglementation des semences, recueillir des informations sur les modèles de réglementation des semences existants, aider à la collecte et au partage des expériences acquises dans les pays en développement et fournir une tribune pour examiner la compatibilité des questions de réglementation des semences pour faciliter le transfert des semences d'un pays à l'autre. Les experts ont recommandé d'identifier les possibilités de créer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans les systèmes semenciers, leur rôle étant considéré comme complémentaire. Plusieurs recommandations ont également résulté de l'atelier sur les semences de qualité déclarée, notamment: arrêter la version révisée du document relatif à la qualité déclarée des semences, en y intégrant de nouvelles plantes agricoles ainsi que les normes semencières révisées, encourager la diffusion des semences de qualité déclarée au niveau mondial et organiser une autre consultation d'experts afin de préparer un manuel visant les questions liées à un système de contrôle de la qualité des semences de cultures clonales (asexuées).

³ Dans les pays suivants: Albanie, Afghanistan, Angola, Argentine, Belize, Burkina Faso, Corée du Nord, Iran, Jamaïque, Libye, Myanmar, Ouzbékistan, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Syrie, Sri Lanka, Tadjikistan et Timor-Oriental.

⁴ CGRFA/WG-PGR-2/03/3

16. Comme contribution à l'analyse des lacunes dans les systèmes semenciers demandée par la Commission⁵, la FAO conduit une étude pour évaluer l'état des informations sur les semences et le matériel végétal dans les pays membres. L'objectif de cette étude consiste à examiner les besoins d'information des pays concernant la production de semences et l'accès à ces semences et la fourniture de semences en redressant les systèmes d'exploitation agricole après les catastrophes, et à analyser les lacunes dans la disponibilité et l'accessibilité à cette information. Les premiers résultats indiquent que le renforcement des capacités pour combler les lacunes dans l'accessibilité à l'information sur les systèmes semenciers et dans sa gestion dans les pays en développement permettra d'améliorer les systèmes semenciers et d'accroître les possibilités pour la production et la distribution de semences aux niveaux national et régional. La FAO continuera de fournir une assistance technique aux pays en développement sur demande et cherchera des sources de financement extrabudgétaires pour renforcer son soutien.

17. Comme complément aux activités de renforcement des capacités dans le secteur semencier, des méthodologies d'évaluation de la sécurité des semences sont élaborées pour améliorer la réponse aux situations d'urgence. La FAO a mis en oeuvre plus de 400 projets d'urgence et de réhabilitation semencière durant la période 2001-2003.

18. Grâce à l'expérience acquise durant la mise en oeuvre des projets, en 2003, la FAO a organisé un Atelier mondial d'experts sur les interventions d'urgence et de secours sous forme de semences. Les participants ont recommandé que la FAO élargisse le champ d'application du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) en vue d'inclure les évaluations des besoins en matière de sécurité des semences et d'autres aspects de la productivité agricole, d'accorder une plus grande attention à la gestion de l'information ayant trait aux interventions d'urgence, d'examiner ses procédures administratives pour faciliter ces interventions et permettre l'adoption d'approches novatrices, de stimuler l'intérêt pour la planification préalable aux catastrophes chez ses partenaires et de renforcer les partenariats avec d'autres organisations.

C. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA SÉCURITÉ BIOLOGIQUE CONCERNANT LES SEMENCES ET LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

19. Un certain nombre de projets ont été entrepris dans le contexte de la mise en oeuvre du *Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique*. Ils ont été axés sur le renforcement des compétences techniques et de l'infrastructure, la fourniture d'une assistance sur le plan juridique et de la politique générale et la sensibilisation au sein des organismes et institutions nationaux à l'appui des fonctions de la biotechnologie et de la sécurité biologique pour la manipulation des semences et des produits végétaux génétiquement modifiés, conformément aux accords internationaux.

20. Des projets de renforcement des capacités liés à la sécurité biologique ont été menés à bien en Argentine, en Bolivie, au Bangladesh, en Malaisie et au Paraguay, et d'autres sont en cours d'exécution à la Grenade, au Kenya et au Swaziland. Des projets régionaux et sous-régionaux sont en cours d'élaboration pour la région des Caraïbes et des pays d'Europe centrale et orientale. En outre, depuis 2003, une formation technique est dispensée concernant les essais de semences génétiquement modifiées et le contrôle des variétés pour le personnel des organismes semenciers nationaux et des institutions des secteurs public et privé. La FAO a travaillé avec l'ISTA pour organiser des cours de formation aux niveaux régional et sous-régional. À ce jour, sept cours ont été donnés et des cours supplémentaires sont prévus au niveau sous-régional pour répondre aux souhaits exprimés par les pays.

21. Les groupes de travail interdépartementaux de la FAO sur les biotechnologies et la diversité biologique ont organisé deux consultations d'experts multidisciplinaires sur « Les effets

⁵ CGRFA-10/04/REP par. 32

des cultures transgéniques sur l'environnement »⁶ et sur « Les OGM dans la production végétale et leurs effets sur l'environnement: méthodologies de suivi et perspectives d'avenir »⁷. Les experts ont recommandé que les effets des plantes cultivées génétiquement modifiées sur l'environnement soient évalués au cas par cas, au sein des divers écosystèmes. Les effets devraient être évalués sur le moyen et le long terme, par le biais de stratégies transparentes et parfaitement planifiées conformes à l'engagement des parties prenantes, aidant les responsables à prendre des décisions et à entreprendre des actions efficaces en matière de sécurité biologique. Ils ont aussi recommandé que la FAO prenne l'initiative en ce qui concerne l'aide aux pays en développement pour la formulation de mesures pratiques et d'orientations à cette fin. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités au niveau national et sur la mobilisation de ressources pour parvenir à ces objectifs.

22. De concert avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et la Fédération internationale des semences, la FAO a organisé la première Conférence mondiale sur les semences biologiques⁸. Elle a permis un échange de vues sur une vaste gamme de questions et les participants ont reconnu la nécessité de poursuivre les débats. La conférence a reconnu le principe de la liberté de choix de systèmes de production agricole et a souligné que les producteurs ont le droit de choisir leur système de production. Il a été demandé à la FAO de continuer à faciliter le dialogue engagé par les parties prenantes sur des mesures et des réponses communes afin d'élaborer des orientations pour des pratiques de gestion favorisant l'association production agricole biologique et production agricole traditionnelle, avec ou sans l'utilisation de plantes cultivées génétiquement modifiées.

III. CONCLUSIONS

23. L'Enquête nationale sur la sélection variétale, les consultations et les ateliers d'experts sur les RPGAA et les questions relatives au secteur semencier liées aux politiques et à la sécurité semencière ont mis en relief un certain nombre de questions importantes ayant rapport avec l'utilisation durable des ressources phytogénétiques que le Groupe de travail pourrait souhaiter examiner durant ses délibérations. Il y a une tendance à réduire le financement de la part du secteur public et une réduction de la capacité de produire de nouvelles variétés adaptées de cultures essentielles. Des ressources opérationnelles et humaines adéquates au cours de plusieurs années sont requises pour que ces variétés puissent être mises en circulation de manière continue. Il y a lieu de penser que certains décideurs ne sont pas suffisamment conscients des effets positifs de la sélection végétale sur le développement de l'agriculture. Bien souvent, les investissements dans les programmes nationaux de semences ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des petits agriculteurs dans la plupart des pays en développement.

24. L'enquête a montré qu'il est également nécessaire de renforcer l'interaction entre les intérêts du secteur public et ceux du secteur privé dans l'utilisation des ressources phytogénétiques. Bien que le nombre de sociétés du secteur privé qui investissent dans la recherche agricole ait augmenté, les résultats d'une grande partie de cette recherche ne sont pas immédiatement accessibles à tous et ne peuvent donc pas toujours être utilisés par des programmes nationaux pour améliorer la situation des petits exploitants agricoles dans les pays en développement. Ainsi, le secteur privé tend à se concentrer sur un nombre limité de cultures d'importance mondiale, qui ne sont pas nécessairement les plus importantes pour les petits exploitants agricoles.

⁶ Consultations d'experts de la FAO sur « Les OGM dans la production végétale et leurs effets sur l'environnement: méthodologies de suivi et perspectives d'avenir », 18 -20 janvier 2005
(<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/ae738e/ae738e00.pdf>)

⁷ Consultation d'experts de la FAO sur « Les effets des cultures transgéniques sur l'environnement », 16-18 juin 2003, (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/field/006/ad690e/ad690e00.pdf>)

⁸ Première Conférence mondiale sur les semences biologiques: défis et possibilités pour l'agriculture organique et l'industrie semencière, Rome, 5-7 juillet 2004. (<ftp://ftp.fao.org/paia/organicag/organic-seed-conf.pdf>)

25. La FAO et d'autres organisations aident des pays en développement et des pays à économie en transition à renforcer leurs systèmes de sélection variétale et leurs systèmes semenciers, y compris moyennant l'élaboration de cadres de politique générale appropriés et harmonisés. Toutefois, de nouveaux investissements sont essentiels. Dans son Plan à moyen terme pour 2004-2009, la FAO a renouvelé son engagement à développer les capacités afin de renforcer l'utilisation durable des ressources phylogénétiques et de faire progresser les systèmes semenciers. L'aide devrait revêtir les formes ci-après:

1. un appui à la gestion à la ferme, l'échange et l'amélioration des ressources phylogénétiques et des systèmes semenciers nationaux assurant la complémentarité entre les systèmes privé et public;
2. des cadres réglementaires améliorés et harmonisés pour les ressources phylogénétiques, la production et le commerce des semences, ainsi que la mise en circulation des variétés;
3. l'attribution aux semences et aux ressources phylogénétiques de l'importance qui leur est due dans la planification préalable aux catastrophes, les interventions d'urgence et les activités de redressement;
4. l'amélioration de l'accès aux ressources phylogénétiques et de leur transfert, ainsi que des technologies liées aux semences, y compris la biotechnologie;
5. le renforcement des capacités pour une meilleure utilisation des RPGAA, y compris par le biais de stratégies de sélection végétale et de la biotechnologie;
6. un système d'appui aux décisions sur la sélection variétale et la biotechnologie pour renforcer les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA).

26. Les activités de renforcement des capacités sont possibles grâce à une association de financement du programme ordinaire et la mobilisation de ressources financières extrabudgétaires. L'appui des donateurs s'est révélé essentiel pour mener des activités dans le secteur semencier⁹. Un certain nombre de projets sont aussi financés unilatéralement par des pays en développement intéressés (par exemple, Nigéria et Libye). La FAO continuera de compter sur une aide extrabudgétaire pour entreprendre des projets et activités de renforcement des capacités pour le développement de la sélection variétale et des systèmes semenciers. Une réponse coordonnée et à long terme de la part des donateurs et des organisations internationales et des investissements de la part des pays seront nécessaires.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

Pour la sélection variétale

27. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander que la Commission demande à la FAO de préparer un *document sur les options* visant à améliorer la sélection variétale comprenant entre autres toutes les questions liées au renforcement des capacités. Le processus consultatif ci-après est proposé pour la préparation de ce document:

1. Étendre la couverture de l'Enquête nationale sur la sélection variétale à d'autres pays, y compris des consultations régionales, afin de mieux évaluer les capacités des programmes nationaux de sélection variétale et de déterminer les contraintes et les possibilités.
2. Évaluer ultérieurement les possibilités de mettre en place des partenariats avec des organisations et institutions pertinentes pour améliorer la sélection variétale, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités.
3. Sur la base des résultats de la consultation d'experts de février 2005 et d'une analyse ultérieure des données d'enquête existantes et des apports supplémentaires de l'enquête,

⁹ Les donateurs précédents et actuels dans le secteur semencier comprennent la Commission européenne, la France, l'Allemagne, la Norvège, le Japon, la Suède et les États-unis d'Amérique.

élaborer un projet de document sur les options tenant compte des liens avec le Plan d'action mondial et le Traité international; il sera ensuite revu par un groupe technique spécial.

4. Convoquer un atelier, comprenant des experts et des représentants d'organisations et des donateurs pertinents, pour examiner et finaliser le projet de document sur les options en vue d'obtenir un soutien pour la mise en oeuvre d'actions prioritaires. Une réunion séparée des donateurs pourrait aussi être envisagée.
 5. Présenter le document sur les options lors d'une session future de la Commission, pour examen.
28. Le Groupe de travail pourrait aussi souhaiter fournir des avis sur le processus proposé pour préparer le *document sur les options* qui mettra l'accent sur le renforcement des capacités et encouragera d'autres pays à participer à l'Enquête nationale sur la sélection variétale.
29. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander à la Commission d'approuver le processus consultatif et de demander aux donateurs de fournir un appui, et surtout de contribuer au renforcement des programmes de sélection variétale dans les pays en développement et les pays en transition.

Pour la création de systèmes semenciers

30. Le Groupe de travail souhaitera peut-être formuler des observations et des suggestions à la FAO sur les activités de renforcement des capacités de l'Organisation visant à améliorer l'utilisation des RPGAA par l'intermédiaire de systèmes semenciers, en tenant compte du paragraphe 15 et de la liste indicative figurant à l'appendice 1 du présent document.
31. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander à la Commission d'examiner le besoin et la modalité d'un code de conduite centré sur les secours sous la forme de semences et le redressement durant et après les catastrophes (voir le paragraphe 18).
32. Le Groupe de travail pourrait souhaiter recommander que la Commission demande à la FAO d'élaborer un projet de plan pour formuler une politique appropriée en matière de semences et des systèmes de réglementation dans le but de faire progresser les systèmes semenciers des pays membres, y compris pour identifier les sources de financement pour l'assistance technique, en tenant compte des progrès réalisés relativement à l'analyse des lacunes dans les systèmes semenciers demandée par la Commission (voir le paragraphe 16).

APPENDICE 1

LISTE INDICATIVE DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS APPUYÉS OU ENTREPRIS PAR LA FAO

- La FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne (Autriche), ont appuyé le renforcement des capacités dans les pays membres pour l'utilisation des techniques nucléaires et des biotechnologies pertinentes pour le renforcement du matériel végétal et l'amélioration des cultures pendant les 40 dernières années, par l'intermédiaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. Cela a été réalisé grâce à la coordination et à la fourniture d'intrants techniques dans des activités de recherche et de développement, une formation, la fourniture de services et l'adaptation des technologies aux conditions et aux besoins des pays membres.
- La base de données EcoCrop, qui fournit aux utilisateurs des listes de cultures possibles pour la production, a caractérisé plus de 2 000 espèces. Les utilisateurs peuvent choisir parmi des types de cultures (par exemple, céréales, plantes racines, haies vives, etc.) puis entrer des informations sur les conditions environnementales générales et la longueur de la période de végétation, et la base de données sélectionne des cultures pour examen. EcoCrop est liée à EcoPort (développée, au départ, au sein de la FAO puis gérée de manière indépendante), où les utilisateurs peuvent obtenir des informations détaillées sur les cultures (par exemple leurs ravageurs et leurs maladies). L'information sur les espèces contenue dans EcoPort est gérée par des experts internationaux qui font office de contrôleurs en tenant à jour le système. Le contenu de la base de données Hortivar connexe a plus que doublé durant les deux dernières années. Les données sur le rendement variétal pour de nombreuses cultures horticoles aident à indiquer les écologies les plus propices à la croissance (ou *vice versa*, à identifier des cultivars pour des écologies données) et la base de données consultable est liée aux guides des producteurs sur les pratiques agricoles durables. Les profils des espèces herbacées (plus de 600) et des graminées spécifiques à des pays utilisent des profils qui ont été mis à jour et sont disponibles sur CD et sur le web.
- Le Secrétariat de la Commission internationale du riz soutient les activités de renforcement des capacités relatives à la sélection végétale et à la production de semences. Elles portent principalement sur l'utilisation de riz hybride en Asie, en collaboration avec l'IRRI, sur l'Initiative du riz pour l'Afrique, menée avec le concours de l'ADRAO, et sur l'amélioration des populations en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le concours du CIAT.
- REDBIO, le réseau latino-américain sur la biotechnologie végétale parrainé par la FAO, travaille dans la région, appuyant l'application d'outils biotechnologiques pour améliorer la sélection variétale et la conservation durable des ressources phytogénétiques. Le réseau a favorisé l'échange de matériel végétal *in vitro*, des cours de formation et des ateliers concernant les marqueurs moléculaires et la génomique.
- Des projets aux niveaux des pays et des sous-régions sur l'harmonisation des règles et règlements sur les semences sont mis en œuvre pour accroître le commerce des semences et l'accès aux variétés améliorées en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Ils sont fournis en collaboration avec diverses parties prenantes, y compris l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADEC). Une approche régionale sur le même thème a été lancée pour les pays d'Afrique centrale et du Caucase. Ces initiatives d'harmonisation comprennent la mise en place de systèmes d'information sous-régionaux pour améliorer l'échange de variétés.

- Des projets nationaux visant à formuler une politique et des accords en matière de semences pour coordonner leur exécution ont été mis en oeuvre en Afghanistan, en Angola, en République démocratique du Congo, en Iran et au Burkina Faso. Ces projets facilitent le développement de l'industrie semencière et l'accès des cultivateurs aux variétés de semences de qualité.
- L'élaboration de programmes semenciers nationaux ou sous-régionaux pour la production de semences de variétés à haut rendement a été achevée ou est en cours en Afghanistan, en Albanie, au Belize, au Cameroun, au Timor-Oriental, en Libye, au Myanmar, en Corée du Nord, en Sierra Leone, à Sri Lanka, au Tadjikistan et au Venezuela.
- Au Nigéria, un programme semencier est mené dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), et d'autres projets sont en cours d'élaboration en Angola, en Iraq, au Lesotho et au Soudan.
- Des projets de sécurité semencière à caractère communautaire appuyés par la FAO sont en cours en Afghanistan, en Éthiopie, au Honduras, au Malawi et au Myanmar pour faciliter la production de variétés à haut rendement de cultures de base locales au niveau communautaire, afin de répondre aux besoins des communautés en matière de sécurité alimentaire.
- Le projet LinKS sur le genre, la biodiversité et les systèmes de savoir locaux pour la sécurité alimentaire en Tanzanie, au Swaziland et au Mozambique a fourni des informations utiles sur les rôles et les responsabilités spécifiques des hommes et des femmes et l'effet du VIH/SIDA sur les systèmes semenciers traditionnels, ainsi que sur les liens avec les différents types de systèmes semenciers. Ce projet aidera la FAO et les pays membres à concevoir des stratégies pour aider les agriculteurs à accéder à la diversité des cultures dont ils ont besoin.
- La FAO a réalisé une étude en Éthiopie sur le rôle des marchés locaux dans l'accès à la diversité des cultures par les agriculteurs locaux. Un outil d'évaluation est en cours d'élaboration avec les Centres internationaux de recherche agricole (CIRA) pour déterminer le rôle des marchés dans l'échange de la diversité des cultures et sera bientôt mis à l'essai dans quelques pays.
- Des études de cas ont été entreprises pour évaluer l'impact des catastrophes naturelles sur la biodiversité agricole au Mozambique.
- Des études sur la compréhension de l'accès aux semences et aux ressources phytogénétiques: moyens de subsistance dans l'avenir et importance d'une approche écosystémique applicable aux systèmes semenciers.